

2014/007

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 28 mars 2014

Date de convocation : 24.03.2014
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procurations : 0
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Nombre d'adjoints à élire

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – BLIN C – CHIVA F – CHIVA N - FAURE R – LOUVET M – MARCO D – MORLEY R – RAMOS C - RICHOU D — SANDRES M -

Secrétaire : Madame BLIN Céline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article R 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoints à élire.

Trois adjoints peuvent être élus.

Le Conseil Municipal décide d'élire deux adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les, jour mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
01 AVR. 2014



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture
Le 02-04-14
Et notification du 02-04-14